



GAL PLAINES ET VALLEES DE BIGORRE

**LEADER 2014 -2020
COMPTE RENDU COMITE DE PROGRAMMATION
du 15 décembre 2016**

à la Communauté de Communes du Canton d'Ossun- Zone tertiaire Pyrène Aéroport

Membres consultatifs présents : Myriel PORTEOUS, Emmanuel LAHIRIGOYEN

Présents avec voix délibératives :

Membres du Collège privé : Christian FOURCADE, Bernard MOULES, Christian LARROUY, Michèle TOLSAN, Manuel DUARTE, Alain PERAL, Ange MUR, Francis BEIGBEDER, Jean-Louis CAILLABET, Isabelle VAQUIE, Mathieu CASSAN, Urbain SOISSON

Nombre total de membres titulaires : 12

Nombre de présents : 12

Membres du Collège public : Stéphane ARTIGUES, Maryse CARRERE, Dominique ROUX, Jacques BRUNE, Michel RICAUD, André BARRET, Sylvie ESTANOL

Nombre total de membres titulaires : 11

Nombre de présents : 7

*Nombre de voix autorisées : 7
(pour le respect du double quorum)*

Présents sans voix délibératives :

Membres du Collège privé : Eric DELGADO, André ROUTY

Nombre de présents : 2

Membres du Collège public : Jean-Marie DUPONT, Patrick BORNUAT, Christian LABORDE, Louis CASTERAN

Nombre de présents : 4

Assistaient également au Comité de Programmation : Kristen JACOB, Emmanuelle BEGUE, Anne-Sophie ROBIN, Orange RAVELEAU, Céline FUSTIER

Nombre de présents : 5

Personnes excusées :

Membres du collège public : Vincent FONVIEILLE, Jean-Bernard SEMPASTOUS

**Nombre total de participants : 30
Nombre total de membres votants : 19**

GAL Plaines et Vallées de Bigorre

Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves- 4 Rue Michelet - 65 100 LOURDES - Tél : 05 62 42 64 98

robin.galhautebigorre@gmail.com celine.fustier@plvg.fr

Le double quorum est atteint :

- 19 membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sur 23 sont présents
- les membres du collège privé représentent au moins 50 % des membres votants (12/19)

(cf. Liste de présence annexe n° 1)

Rappel ordre du jour :

- Information sur le programme et son fonctionnement,
- Validation du règlement intérieur du GAL,
- Validation de la grille de sélection des projets,
- Proposition de programmation de dossiers.

Mme Maryse CARRERE et M. Jacques BRUNE ouvrent la séance en remerciant les membres de leur présence et en notant que l'ensemble des membres du collège privé sont présents, preuve de l'intérêt porté à ce programme Européen Leader.

Mme Maryse CARRERE et M. Jacques BRUNE rappellent le partenariat entre les deux PETR « Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves » et « Cœur de Bigorre » afin de créer le GAL « Plaines et Vallées de Bigorre ».

L'enveloppe LEADER attribuée à ce territoire sur la période 2014-2020 est de : 2,38 millions d'€.

Les fonctions électives suivantes sont rappelées :

- M. Jacques BRUNE est Président du GAL « Plaines et Vallées de Bigorre ». Il préside à ce titre le Comité de Programmation,
- M. Christian LARROUY est Vice-président du GAL,
- Mme Maryse CARRERE est Présidente de la structure porteuse du GAL (le PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves).

Mme CARRERE informe qu'une réunion d'informations sur le programme Leader s'est tenue ce même jour dans les mêmes locaux, en amont de ce Comité de Programmation.

Cette réunion d'informations, ouverte à un large public et à laquelle les membres du Comité de Programmation ont participé, a permis de présenter le fonctionnement du GAL, le détail des fiches actions du programme et le parcours d'un dossier du montage jusqu'à sa programmation.

1/ Information sur le programme et son fonctionnement

M. BRUNE rappelle le rôle du Comité de Programmation. Celui-ci est l'instance décisionnelle du GAL, il sélectionne les dossiers et programme les aides. Il est chargé de :

- élaborer une **procédure de sélection** transparente et non discriminatoire (grille de notation)
- **sélectionner les opérations** au regard des critères de sélection et de l'opportunité des dossiers (**Sélection = Programmation**)
- assurer la **cohérence de la sélection** des opérations avec la stratégie
- **Le Comité ne peut pas moduler le montant de l'aide** attribuée sur chaque dossier.

Le Comité de Programmation est également chargé du suivi, de l'évaluation et des avenants à la convention Leader :

- assurer **l'évaluation** du programme
- examiner le **suivi financier** du programme
- acter les propositions de **modifications de la maquette financière ou du plan de développement**
- délibérer sur **l'évolution du périmètre** du GAL

2/ Validation du Règlement intérieur du GAL

(cf. Règlement intérieur annexe n°2)

M. BRUNE indique que le Règlement intérieur du GAL, présenté lors du dernier Comité de Programmation, a été révisé et doit être aujourd'hui validé de façon définitive.

Son contenu est le suivant :

- Règle du **double quorum** (au moins 50% des membres du Comité de programmation ayant voie délibérante sont présents au moment de la séance et au moins 50% des membres votants lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé)
 - Les décisions du Comité de Programmation sont prises à la **majorité des votants**
 - Les **maîtres d'ouvrage** des opérations proposées à la programmation, également membres du CP ne prennent pas part aux délibérations ni aux votes concernant ces opérations
 - En cas de présence du titulaire et du suppléant, seul le **titulaire aura voix délibérative**
 - Un titulaire absent ne peut être représenté **que par son suppléant. Aucun pouvoir** ne peut être donné
 - **Assiduité**: si l'un des membres n'est pas représenté à plus de trois reprises ni par son titulaire, ni par son suppléant, un changement de représentants pourra être demandé par le comité
 - **Fréquence des réunions** : au moins deux fois par an en fonction du nombre de projets soumis et instruits
 - La réunion du Comité de Programmation pourra être précédée d'une **réunion technique préparatoire** (Comité technique)
 - Possibilité de **consultation écrite** du Comité de programmation uniquement suite à un avis favorable de principe et pour des avenants à la convention
 - Le **secrétariat** du Comité de Programmation est assuré par l'équipe technique permanente du GAL
 - L'ordre du jour et **dossier du comité** sont transmis aux membres (titulaires et suppléants) au moins **15 jours ouvrables avant la réunion**
 - Le **dossier du comité** est composé des éléments suivants :
 - compte-rendu du précédent comité
 - fiches projets et grilles d'analyse par projet
 - document synthétique de suivi financier
 - Les documents pourront être **transmis par mail** sur l'accord individuel de chacun des membres.
- **Le Comité de programmation valide à l'unanimité le Règlement intérieur présenté.**

3/ Validation de la grille de notation des projets

(cf. grille de notation complète annexe n°3, validée par le Comité de Programmation)

M. BRUNE informe qu'une grille de notation sera établie pour chaque projet. Cette grille permet au GAL de sélectionner ou non un projet, c'est une **exigence européenne** du programme Leader 2014-2020.

Cette grille de notation intervient suite à l'instruction du dossier. La grille de notation est établie sur 30 points, la **note minimale** permettant la sélection doit être au minimum de **15/30**.

M. BRUNE propose ensuite les principes et critères généraux suivants aux membres du Comité de Programmation :

Principe	Critères
Partenariat, mise en réseau (3 points)	Partenariat public-privé ou à minima partenaires de statuts différents
	Concertation formalisée
Innovation (2 points)	Le projet contribue à l'innovation
Mutualisation (1 point)	Niveau de mutualisation
Caractère structurant (3 points)	Projet complémentaire avec l'existant
	Echelle d'impact
Faisabilité économique (1 point)	Viabilité et pérennité économique du projet
Impact économique (2 points)	Le projet a un effet positif sur l'économie locale
Impact environnemental (1 point)	Le projet prend en compte les enjeux environnementaux
Impact social (1 point)	Le projet agit en faveur de l'égalité des chances et de l'accès aux services

Les principes et les critères suivants par fiche action :

Principe	Critères
Fiche action 1 : soutenir l'économie de proximité et la valorisation des ressources locales	Le projet permet le maintien ou la création d'activité économique sur le territoire
	Le projet permet le maintien d'une dynamique économique de proximité
Fiche action 2 : soutenir des projets innovants et de qualité	Le projet agit en faveur des saisonniers
	Le projet contribue à la qualification et/ou la diversification touristique
Fiche action 3 : développer une offre culturelle riche et diversifier	Degré de décentralisation sur le territoire
	Professionnalisation des acteurs
Fiche action 4 : favoriser la mutualisation des moyens et la	Lien social et intergénérationnel
	Articulation avec les schémas existants

Suite à cette présentation, le contenu de la grille de notation est soumis aux membres du Comité de Programmation.

Les membres soumettent les corrections suivantes :

- La colonne « point » (pour chaque critère) doit être supprimée considérant qu'elle ne facilite pas la lecture et qu'une colonne « points totaux » existe,
- Une erreur (faute de frappe) est signalée dans les critères de la fiche action 1 : il faut lire dans la colonne « 1 point » : « le projet répond à cet enjeu de proximité »,
- Dans la colonne des principes généraux, une correction doit être apportée sur les points indiqués : le total des points indiqués doit correspondre à la note totale possible (en prenant en compte le coefficient).

Suite à ces remarques, il est indiqué que ces corrections seront prises en compte.

M. DUPONT demande si des demi-points peuvent être attribués. La question sera posée à la Région.

Plus aucune remarque n'étant émises, M. BRUNE soumet alors au vote la validation de la grille de notation.

➤ **Le Comité de programmation valide, à l'unanimité, la grille de notation présentée.**

4/ Proposition de programmation de dossiers

Dossier : Construction d'un hôtel d'entreprises sur le pôle artisanal du Gabas

Nombres de membres votants : 18 (ne prend pas part au débat ni au vote : M. Michel RICAUD)

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes du canton d'Ossun

N° fiche action : 1- Soutenir l'économie de proximité et la valorisation des ressources

Projet : Le projet consiste à créer un hôtel d'entreprises, afin de développer une offre immobilière locative, alternative et attractive sur le pôle artisanal du Gabas, sur la commune de Luquet

Coût total du projet HT	975 855 €	
Autofinancement	459 855 €	47 %
Etat	200 000 €	20,5 %
Conseil Régional	166 000 €	17 %
FEADER	150 000 €	15,5%

Régime d'aides d'Etat ciblé : N° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020

Instruction du dossier : Eligible

Note obtenue suite à l'application de la grille de sélection : 21/30

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Commentaires : Néant

Dossier : Valorisation du site de Payolle : parcours d'orientation et de découverte des milieux

M. Jacques BRUNE laisse M. Christian LARROUY présenter ce dossier et le soumettre au vote.

Nombres de membres votants : 18 (ne prend pas part au débat ni au vote : M. Jacques BRUNE)

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes de la Haute Bigorre

N° fiche action : 2- Soutenir des projets innovants et de qualité pour diversifier l'activité touristique et améliorer les conditions de l'emploi des saisonniers

Projet : Ce projet vise à proposer un parcours permanent d'orientation, innovant et permettant la découverte du site de Payolle et du milieu montagnard de lanière ludique, attractive et accessible. L'objectif est de valoriser le site de Payolle en diversifiant l'offre avec un produit de niche toutes saisons.

Coût total du projet HT	58 340 €	
Autofinancement	17 502 €	30 %
Conseil Départemental	18 990 €	32,5 %
FEADER Leader	21 848 €	37,5 %

Régime d'aides d'Etat ciblé : N° SA.43197 relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2014-2020

Instruction du dossier : Eligible

Note obtenue suite à l'application de la grille de sélection : 25/30

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Commentaires : Néant

Dossier : Projet de mobilité durable E TROT Val d'Azun

Nombres de membres votants : 19

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes du Val d'Azun

N° fiche action : 2- Soutenir des projets innovants et de qualité pour diversifier l'activité touristique et améliorer les conditions de l'emploi des saisonniers

Projet : Ce projet vise à acquérir des trottinettes à assistance électrique tout terrain pour répondre à la demande de diversification de l'offre hivernale lorsqu'il n'y a pas de neige et de l'offre estivale de montagne. C'est un véhicule de déplacement, proposé aux familles qui s'intègre dans la diversification des activités du Val d'Azun.

Coût total du projet HT	56 240,30 €	
Autofinancement	16 872,09 €	30 %
Conseil Départemental	19 684	35 %
FEADER Leader	19 684,21 €	35 %

Régime d'aides d'Etat ciblé : N° SA. 43783 « Aides aux services de base et à la rénovation des villages dans les zones rurales »

Instruction du dossier : Eligible

Note obtenue suite à l'application de la grille de sélection : 22/30

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Commentaires : Néant

Dossier : Stratégie Vélo du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

Nombres de membres votants : 18 (ne prend pas part au débat ni au vote : Maryse CARRERE)

Maitre d'ouvrage : PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

N° fiche action : 2- Soutenir des projets innovants et de qualité pour diversifier l'activité touristique et améliorer les conditions de l'emploi des saisonniers

Projet : Le vélo tend à devenir une activité une des activités principales aux côtés du ski et de la randonnée. Cible spécifique, il faut travailler sur des actions adaptées dans le cadre du développement d'une filière touristique. Deux volets sont mis en œuvre : marketing - promotion et qualité de l'offre.

Coût total du projet HT	58 000 €	
Autofinancement	13 920 €	24 %
Etat	16 240 €	28 %
FEADER Leader	27 840 €	48 %

Régime d'aides d'Etat ciblé : N° SA. 43783 « Aides aux services de base et à la rénovation des villages dans les zones rurales »

Instruction du dossier : Eligible

Note obtenue suite à l'application de la grille de sélection : 21/30

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Commentaires : Néant

Dossier : Projet média PLVG : déploiement d'une chaine de TV hôtelière

Nombres de membres votants : 18 (ne prend pas part au débat ni au vote : Maryse CARRERE)

Maitre d'ouvrage : PETR Pays de Lourdes des et des Vallées des Gaves

N° fiche action : 2- Soutenir des projets innovants et de qualité pour diversifier l'activité touristique et améliorer les conditions de l'emploi des saisonniers

Projet : Le PLVG souhaite ainsi mettre en place une chaîne TV hôtelière dans les principaux hôtels du territoire, dans des sites de visites et Offices de Tourisme afin de diffuser une image de la destination qualitative et surtout apporter au client en séjour une information en temps réel et l'inciter à rayonner sur les vallées.

Coût total du projet HT	34 716 €	
Autofinancement	17 086,28 €	49,22%
Conseil Départemental	3 049 €	8,78 %
FEADER Leader	14 580,72 €	42 %

Régime d'aides d'Etat ciblé : N° SA. 43783 « Aides aux services de base et à la rénovation des villages dans les zones rurales »

Instruction du dossier : Eligible

Note obtenue suite à l'application de la grille de sélection : 21/30

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Commentaires : Néant

Dossier : Animation à destination des villages du PETR du PLVG

Nombres de membres votants : 19

Maitre d'ouvrage : Syndicat Mixte de la maison du Parc National et de la Vallée

N° fiche action : 3- développer une offre culturelle riche et diversifiée et valoriser les richesses patrimoniales du territoire

Projet : Le syndicat mixte du Parc national et de la vallée souhaite organiser et développer un programme d'animations à l'échelle du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves en mettant à disposition des communes la possibilité de programmer des soirées de ciné plein air et du spectacle vivant au cœur de leur village.

Coût total du projet HT	91 079,76 €	
Autofinancement	39 258,47 €	43,10 %
Parc National des Pyrénées	8 103 €	8,90 %
FEADER Leader	43 718,28 €	48 %

Régime d'aides d'Etat ciblé : N° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

Instruction du dossier : Eligible

Note obtenue suite à l'application de la grille de sélection : 24/30

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Commentaires : Néant

Dossier : Equipement scénique du pôle culturel de Cauterets

Nombres de membres votants : 19

Maitre d'ouvrage : Commune de Cauterets

N° fiche action : 4- Favoriser la mutualisation des moyens et la mise en réseau pour assurer des services de qualité et accessibles

Projet : Le projet consiste en l'acquisition de ponts, de matériel d'éclairage scénique et de matériel de sonorisation.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- réduire les frais de location de matériel scénique et garantir la pérennité de l'action culturelle
- Acquérir un parc de matériels scéniques adapté aux sites extérieurs et à la salle de Casino

- Offrir la possibilité aux partenaires culturels des vallées des gaves de développer leurs actions culturelles grâce à la mise à disposition des équipements de la commune de Cauterets.

Coût total du projet HT	29 867,27 €	
Autofinancement	15 530,98 €	42 %
FEADER Leader	14 336,29 €	48 %

Régime d'aides d'Etat ciblé : N° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020

Instruction du dossier : Eligible

Note obtenue suite à l'application de la grille de sélection : 24/30

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Commentaires : Néant

Dossier : Aménagement d'une crèche intercommunale à Juillan

Nombres de membres votants : 18 (ne prend pas part au débat ni au vote : M. Michel RICAUD)

Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes du canton d'Ossun

N° fiche action : 4- Favoriser la mutualisation des moyens et la mise en réseau pour assurer des services de qualité et accessibles

Projet : Ce projet vise à répondre aux besoins identifiés dans le projet de territoire de la CCCO au niveau des modes de garde pour les moins de 3 ans. Le projet consiste en l'aménagement de deux micro-crèches (l'une « particuliers », l'autre « entreprises ») dans un bâtiment intercommunal existant.

Coût total du projet HT	526 795,28 €	
Autofinancement	158 038,59 €	30%
Etat	190 000 €	36 %
Conseil Régional	78 920,64 €	15,2 %
Conseil Départemental	80 000 €	15 %
FEADER Leader	19 836,05 €	3,8 %

Régime d'aides d'Etat ciblé : Néant

Instruction du dossier : Eligible

Note obtenue suite à l'application de la grille de sélection : 20/30

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Commentaires : Néant

Dossier : Réhabilitation de la gare de Bagnères en vue de l'implantation d'un cabinet médical

Nombres de membres votants : 19

Maitre d'ouvrage : Ville de Bagnères-de-Bigorre

N° fiche action : 4- Favoriser la mutualisation des moyens et la mise en réseau pour assurer des services de qualité et accessibles

Projet : Ce projet concerne la réhabilitation extérieure de l'ancienne gare de Bagnères (clos et couvert) par la Ville, en vue de proposer le bâtiment à la location des praticiens de santé qui auront en charge l'aménagement intérieur. Ce projet vise à maintenir l'offre de santé sur le territoire.

Coût total du projet HT	204 599,01 €	
Autofinancement	64 640,61 €	31,5 %
Etat	122 759,40 €	60%
FEADER Leader	17 199 €	8,5 %

Régime d'aides d'Etat ciblé : N° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020

Instruction du dossier : Eligible

Note obtenue suite à l'application de la grille de sélection : 14/30

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent défavorablement sur ce projet.

Commentaires : malgré l'éligibilité de ce projet, les membres du Comité de Programmation se sont attachés à étudier finement la grille de sélection et à attribuer des notes les plus conformes et justes vis-à-vis de chaque critère de sélection retenu dans la grille. Compte tenu de la note finale obtenue inférieure au 15/30 requis, le Comité de Programmation a décidé de ne pas sélectionner ce projet.

Dossier : Assistance technique Leader 2016 du PETR PLVG

Nombres de membres votants : 18 (ne prend pas part au débat ni au vote : Maryse CARRERE)

Maitre d'ouvrage : PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

N° fiche action : 6- Assistance technique

Projet : Ce projet concerne l'animation du programme LEADER portée par le PETR du PLVG. Il inclut le financement d'un poste à mi-temps, des frais de déplacement et l'adhésion au réseau Leader France.

Coût total du projet HT	27 673,71 €	
Autofinancement	11 069,48 €	40%
FEADER Leader	16 604,23 €	60 %

Instruction du dossier : Eligible

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Commentaires : Néant

Dossier : Assistance technique Leader 2016 du PETR Cœur de Bigorre

M. Jacques BRUNE laisse M. Christian LARROUY présenter ce dossier et le soumettre au vote.

Nombres de membres votants : 17 (ne prennent pas part au débat ni au vote : Jacques BRUNE et Michel RICAUD)

Maitre d'ouvrage : PETR Cœur de Bigorre

N° fiche action : 6- Assistance technique

Projet : Ce projet concerne l'animation du programme LEADER portée par le PETR Cœur de Bigorre. Il inclut le financement d'un poste à mi-temps et les frais de déplacement.

Coût total du projet HT	27 012 €	
Autofinancement	10 804,80 €	40%
FEADER Leader	16 207,20 €	60 %

Instruction du dossier : Eligible

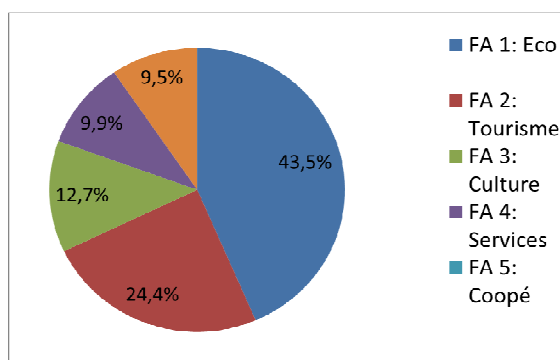
Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Commentaires : Néant

➤ **Bilan de la programmation du 15 décembre 2016 :**

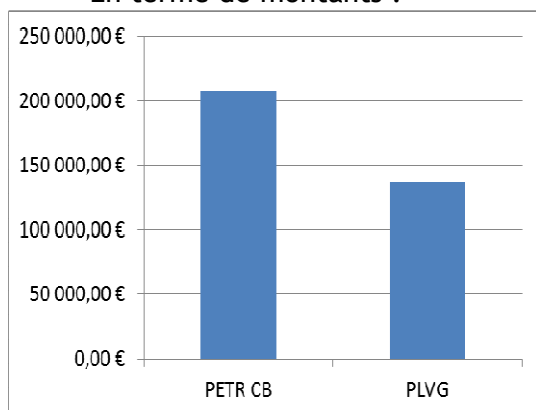
Intitulé projet	Porteur du projet	Montant LEADER
Hôtel d'entreprises pôle artisanal du Gabas	CC Canton d'Ossun	150 000,00 €
Valorisation site de Payolle : parcours d'orientation et de découverte des milieux	CC Haute Bigorre	21 848,00 €
E trot : mobilité durable	CC Val d'Azun	19 684,21 €
Mise en place stratégie vélo du PLVG	PETR PLVG	27 840,00 €
Projet Media : déploiement chaîne TV touristique de destination	PETR PLVG	14 580,72 €
Animations à disposition des villages du PETR PLVG	Maison du Parc National et de la vallée	43 718,28 €
Equipements scéniques pôle culturel Cauterets	Commune de Cauterets	14 336,29 €
Aménagement crèche intercommunale à Juillan	CC Canton d'Ossun	19 836,05 €
Aménagement gare, implantation groupe médical	Commune Bagnères de Bigorre	Non programmé
Assistance technique 2016	PETR Coeur de Bigorre	16 207,20 €
Assistance technique 2016	PETR PLVG	16 604,23 €
	Montant total programmé	344 654,98 €

➤ **Bilan des montants programmés par fiche action :**

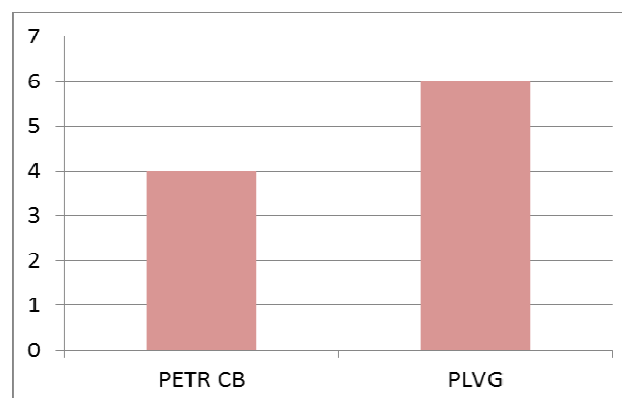


➤ **Répartition territoriale de la programmation :**

En terme de montants :



En terme de nombre de dossiers :



BILAN PAR FICHE ACTION	Montant enveloppe initiale	Montant programmé CP 15/12/16	Enveloppe FEADER restante après CP 15/12/16
FA 1: Economie	410 000,00 €	150 000,00 €	260 000,00 €
FA 2: Tourisme	440 000,00 €	83 952,93 €	356 047,07 €
FA 3: Culture	315 000,00 €	43 718,28 €	271 281,72 €
FA 4: Services	650 000,00 €	34 172,34 €	615 827,66 €
FA 5: Coopération	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
FA 6: AT	465 000,00 €	32 811,43 €	432 188,57 €
TOTAL FA	2 380 000,00 €	344 654,98 €	2 035 345,02 €

Pour conclure, M. BRUNE indique aux membres du Comité de Programmation qu'un avenant à la convention actuelle devra être signé en 2017.

L'objet de cet avenant portera sur les points suivants :

- Actualisation de la composition du Comité de Programmation
- Périmètre du GAL
- Modification des fiches actions

Il est proposé de consulter les membres par écrit sur ces points lors du 1^{er} trimestre 2017.

Un prochain Comité de Programmation est prévu à la fin du 1^{er} semestre 2017.



L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucunes questions ou remarques n'étant formulées, Mme CARRERE et M. BRUNE lèvent la séance et remercient les membres de leur participation.

Le Président du GAL
Jacques BRUNE

ANNEXE 1 : FEUILLE DE PRESENCE

Feuille de présence
Comité de Programmation du 15 décembre 2016

Collège	Rôle dans le CP	PRENOM	NOM	STRUCTURE représentée au sein du CP	Emargement
Consultatif	Consultatif	Béatrice	LAGARDE	Préfecture des Hautes-Pyrénées	
Consultatif	Consultatif	Myriel	PORTEOUS	Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost	
Consultatif	Consultatif	Gilbert	MANCIET	Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre	
Consultatif	Consultatif	Marc	ZARROUATI	Sous-Préfecture de Tarbes	
Consultatif	Consultatif	Jean-Luc	SAGNARD	Direction Départementale des Territoires	
Consultatif	Consultatif	Michel	PELIEU	Conseil Général des Hautes-Pyrénées	
Privé	titulaire	Christian	DUBARRY	Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées	
	suppléant	Christian	FOURCADE		
	titulaire	Bernard	MOULES		
	suppléant	Bernard	SOUBERBIELLE		
Privé	titulaire	Christian	LARROUY	Chambre de Commerce et d'Industrie	
	suppléant	Jean-Paul	BELTRAN		
	titulaire	Philippe	MACHENAUD		
	suppléant	Michèle	TOLSAN		
Privé	titulaire	Manuel	DUARTE	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
	suppléant	Belmir	DOS REIS		
	titulaire	Alain	PERAL		
	suppléant	Véronique	PONNAU		
Privé	titulaire	Ange	MUR	Fédération ADMR 65	
	suppléant	Marie-Josée	DAGUIN		
Privé	titulaire	Jean-Pierre	CHAPOULIE	Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Bigorre Pyrénées	
	suppléant	Francis	BEIGBEDER		
Privé	titulaire	Jean-Louis	CAILLABET	Association Patrimoine des Hautes-Pyrénées	

	suppléant	Eric	DELAGADO		
Privé	titulaire	Isabelle	VAQUIE	Centres Locaux d'Information et de Coordination Gérontologique	
	suppléant	Marcelle	DUBRAY		
Privé	titulaire	Mathieu	CASSAN	Associations culturelles	
	suppléant	André	ROUTY		
	titulaire	Urbain	SOISSON		
	suppléant	Sylvain	TAJAN		
Public	titulaire	Nicole	DARRIEUTORT	Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement	
	suppléant	Maryse	BEYRIE		
Public	titulaire	Chantal	ROBIN-RODRIGO	Parc National des Pyrénées	
	suppléant	Laurent	GRANDSIMON		
Public	titulaire	Jean-Christian	PEDEBOY	Comité Départemental de Développement Economique	
	suppléant	Jean	BURON		
Public	titulaire	Claude	HEINTZ	PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves	
	suppléant	Stéphane	ARTIGUES		
	titulaire	Maryse	CARRERE		
	suppléant	Jean-Marie	DUPONT		
	titulaire	Jean-Louis	NOGUERE		
	suppléant	Vincent	FONVIEILLE		
	titulaire	Dominique	ROUX		
	suppléant	Stéphanie	LACOSTE		
Public	titulaire	Jacques	BRUNE	PETR Cœur de Bigorre	
	suppléant	Patrick	BORNUAT		
	titulaire	Michel	RICAUD		
	suppléant	Christian	LABORDE		
	titulaire	André	BARRET		
	suppléant	Louis	CASTERAN		
	titulaire	Jean-Bernard	SEMPASTOUS		
	suppléant	Sylvie	ESTANOL		

Auditeur
Département

DDT 65

JACOB

LAURIGOTON

Kriston

Flaw





ANNEXE 2 : REGLEMENT INTERIEUR

Les parties rajoutées par rapport aux clauses minimales sont surlignées.

1. Les membres du Comité de programmation

Le Comité de programmation délibère valablement lorsque le principe du double quorum suivant est respecté :

- au moins 50% des membres du Comité de programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance ;
- au moins 50% des membres votant lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé présenté dans la liste mentionnée en annexe 3.

Le GAL invite systématiquement à assister à son Comité de programmation, sans voix délibérative, la Présidente du Conseil Régional Occitanie ou son représentant au titre de la fonction d'Autorité de gestion.

Il peut également inviter l'organisme payeur **et le service instructeur** à assister à son comité de programmation.

Le Comité de programmation désigne le Président **et le vice-président** du comité de **programmation qui seront également Président et Vice-Président du GAL.**

En cas de vacance ou de démission d'un des membres, il est procédé à son remplacement par saisine de la structure représentée. Celle-ci doit désigner un nouveau membre.

Afin de favoriser l'assiduité et le respect de la règle du double quorum, si l'un des membres n'est pas représenté à plus de trois reprises ni par son titulaire, ni par son suppléant, un changement de représentants pourra être demandé par le comité.

2. Responsabilité du président de la structure porteuse du GAL et du président du GAL s'ils sont différents

Le président de la structure porteuse du GAL est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL. Il peut déléguer sa signature au président du GAL pour tout ou partie de ces actes.

Cette délégation peut ne porter que sur les actes relatifs au fonctionnement du comité de programmation (invitations et compte-rendus) puisque le président du GAL assure la présidence de ce comité.

Le rôle du Président du GAL, en tant que président du Comité de programmation, est d'animer le Comité de programmation, de veiller au respect du règlement intérieur, signer le cas échéant s'il en a délégation, les invitations et les comptes rendus.

3. Fréquence des Comités de programmation

Le Comité de programmation se réunit au moins deux fois par an en fonction du nombre de projets soumis et instruits par les services du GAL et de la Direction Départementale des Territoires.

Le Comité se réunit à la demande de son Président.

4. Les tâches du Comité de programmation

Le Comité de programmation doit notamment :

- avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Leader ;
- élaborer une procédure de sélection transparente (portée à la connaissance des demandeurs d'aide) et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations ;
- garantir lors du vote des opérations présentées l'absence de conflits d'intérêt ;
- assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;

- se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer au titre de Leader et statuer sur chacun des projets (programmation, report ou rejet) ;
 - évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme ;
 - établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement / stratégie ;
 - examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
 - examiner le suivi financier ;
 - examiner et sélectionner les projets : il examine ; classe le cas échéant et sélectionne les opérations présentées au regard des critères de sélection
- Le comité de programmation du GAL ne peut sélectionner les dossiers que s'ils sont éligibles.

Après chaque comité de programmation, le GAL s'engage à établir les comptes-rendus des débats signés du président du GAL et à les diffuser à l'autorité de gestion dans un délai indicatif d'un mois.

5. Préparation des réunions du Comité de programmation

La réunion du Comité de Programmation pourra éventuellement être précédée d'une réunion technique préparatoire (Comité technique).

L'ordre du jour et les documents nécessaires aux travaux du Comité de Programmation sont transmis aux membres (titulaires et suppléants) au moins 15 jours ouvrables avant la réunion.

Les documents pourront être transmis par mail sur l'accord individuel de chacun des membres.

6. Consultation écrite du Comité de programmation

Si un avis favorable de principe a été donné lors d'un précédent Comité de Programmation sur un dossier qui n'était pas complet pour être validé, le Comité de Programmation pourra être consulté par écrit, à l'initiative de son Président, pour valider définitivement la programmation et le montant de l'aide. Dans ce cas, un délai de 10 jours ouvrés devra être respecté après lequel l'avis des membres consultés sera considéré favorable.

7. Secrétariat du Comité de programmation

Le secrétariat du Comité de Programmation est assuré par l'équipe technique permanente du GAL.

Le secrétariat assure les tâches suivantes :

- préparation des documents à transmettre avant le comité
- suivi des débats et discussions du comité
- rédaction des rapports sur les dossiers pour analyse en comité
- préparation de l'ordre du jour, des convocations, des comptes-rendus
- transmission du compte-rendu aux membres du comité, à l'autorité de gestion, au service instructeur et à l'autorité de paiement.

8. Le dossier du Comité de programmation

Le dossier du comité est composé des éléments suivants :

- compte-rendu du précédent comité
- fiches projets et grilles d'analyse par projet
- document synthétique de suivi financier.

Ce dossier sera transmis aux membres du comité au moins 15 jours ouvrables avant la réunion.

9. Les décisions du Comité de programmation

Le Comité de Programmation délibère valablement lorsque la règle du double quorum est respectée (Cf. article 1^{er}).

Les décisions du Comité de Programmation sont prises à la majorité des votants.

Afin d'éviter d'éventuelles prises d'intérêt entre les membres du comité et les maîtres d'ouvrage des opérations proposées à la programmation, les membres du Comité de Programmation qui seront également maîtres d'ouvrage d'un projet ne devront pas prendre part aux délibérations ni aux votes.

En cas de présence du titulaire et du suppléant, seul le titulaire aura voix délibérative.

Un titulaire ne peut donner pouvoir à un autre titulaire ou à un autre suppléant que son suppléant désigné s'il est absent.

ANNEXE 3 : GRILLE DE NOTATION (sur 30 points - note minimale 15)

Si les éléments du dossier ne sont pas suffisants pour répondre à un critère, la note de 0 sera attribuée.

Principe	Critères	Éléments d'appréciation	0	1	2	Points totaux maxi	Coeff.	Base Note finale	Points attribués	Note finale attribuée
Partenariat, mise en réseau (3 points)	Partenariat public-privé ou à minima partenaires de statuts différents	collectivités et groupements, établissements publics, consulaires, entreprises, associations, exploitants agricoles, artisans, commerçants, établissements financiers	aucun partenariat	au moins 2 partenaires	partenaires de statuts différents et/ou public-privé	3	1	3		0
	Concertation formalisée	Réunion publique, enquête, groupes de travail, outil interactif...	aucune concertation	au moins un outil de concertation mis en place						
Innovation (2 points)	Le projet contribue à l'innovation	Nouvelles actions/ nouvelles méthodes/ nouveaux produits et services/ intersectoriels/ formes originales d'organisation/ de processus décisionnaires/ nouveaux enjeux/ nouvelles thématiques	le projet ne mobilise aucun des leviers détaillés	un seul levier d'innovation	le projet est innovant sur au moins deux leviers	2	1	2		0
Mutualisation (2 points)	Niveau de mutualisation	Mutualisation de plusieurs activités, de moyens financiers ou humains, d'outils, géographique	aucune mutualisation	mutualisation sur l'un des éléments détaillés		1	2	2		0

Caractère structurant (3 points)	Projet complémentaire avec l'existant	Sur la base de schémas, diagnostics, étude de faisabilité... montrer que le projet répond à un besoin avéré	le projet ne correspond pas à un besoin réel, est concurrent avec l'existant	opération qui vient en complément de l'offre existante, besoin avéré		3	1	3		0
	Echelle d'impact	Territoire et/ou population impacté par le projet	impact localisé sur la commune	impact qui va au-delà du territoire de la commune	Bassin de vie (Insee), intercommunal ou GAL					

Faisabilité économique (2 points)	Viabilité et pérennité économique du projet	Viabilité du maître d'ouvrage et pérennité du projet : capacités financières, trésorerie, niveau d'emprunt	Projet et structure non viables	Viabilité du maître d'ouvrage démontrée et pérennité du projet assuré au-delà de l'aide Leader		1	2	2		0
-----------------------------------	---	--	---------------------------------	--	--	---	---	---	--	---

Impact économique (2 points)	Le projet a un effet positif sur l'économie locale	Création d'emploi direct ou indirect / maintien d'emploi direct ou indirect / projet favorisant l'usage de produits et services locaux	le projet n'a aucun des impacts cités	le projet répond à au moins l'un des impacts	le projet répond à deux ou plus des impacts	2	1	2		0
------------------------------	--	--	---------------------------------------	--	---	---	---	---	--	---

Impact environnemental (3 points)	Le projet prend en compte les enjeux environnementaux	actions en faveur des énergies renouvelables / des économies d'énergie / recyclage, gestion des déchets / mobilité douce / intégration paysagère / valorisation du patrimoine environnemental / actions de sensibilisation à l'environnement	le projet ne répond à aucun des enjeux cités	le projet répond à au moins l'un des enjeux cités		1	3	3		0
-----------------------------------	---	--	--	---	--	---	---	---	--	---

Impact social (3 points)	Le projet agit en faveur de l'égalité des chances et de l'accès aux services	accessibilité aux personnes en situation de handicap / accessibilité des personnes en difficulté (personnes âgées, isolées, en insertion...) / égalité homme-femme / lutte contre les discriminations	le projet ne répond à aucun des enjeux cités	le projet répond à au moins l'un des enjeux cités		1	3	3		0
--------------------------	--	---	--	---	--	---	---	---	--	---

**Leader et stratégie locale
(sur 20 points)**

Principe	Critères	Éléments d'appréciation	0	1	2	Points totaux maxi	Coeff.	Base Note finale	Points attribués	Note finale attribuée
Fiche action 1 : soutenir l'économie de proximité et la valorisation des ressources locales	Le projet permet le maintien ou la création d'activité économique sur le territoire	maintien, reprise d'une activité / développement d'une activité existante / implantation de nouvelles activités sur le territoire	le projet ne répond à aucun des enjeux cités	le projet répond à au moins l'un des enjeux cités		2	5	10		0
	Le projet permet le maintien d'une dynamique économique de proximité	Maintien, création ou développement d'activités économiques à l'échelle d'un bassin de vie rural	le projet ne répond pas à cet enjeu de proximité	le projet répond à cet enjeu de proximité						
Fiche action 2 : soutenir des projets innovants et de qualité pour diversifier l'activité touristique et améliorer les conditions d'emploi des saisonniers	Le projet agit en faveur des saisonniers	information, sensibilisation, conseil, accueil...	le projet ne répond à aucun des enjeux cités	le projet répond à au moins l'un des enjeux cités		2	5	10		0
	Le projet contribue à la qualification et/ou la diversification touristique	Montée en gamme / qualification permettant d'accroître l'activité économique / atteinte de nouveaux marchés / produits de niche / produits innovants / nouvelles formes de tourisme	le projet ne répond à aucun des enjeux cités	le projet répond à au moins l'un des enjeux cités						
Fiche action 3 : développer une offre culturelle riche et diversifier et valoriser les richesses patrimoniales du territoire	Degré de décentralisation sur le territoire	Effort de diffusion du projet auprès d'un territoire et / ou d'une population élargi	Projet ponctuel et limité à un territoire communal	Projet itinérant, décentralis é ou s'inscrivant dans une programma tion plus large		2	5	10		0

	Professionnalisation des acteurs	Le projet implique des acteurs professionnels et / ou favorise la professionnalisation, ou la formation des acteurs bénévoles	le projet ne répond à aucun des enjeux cités	le projet répond à au moins l'un des enjeux cités						
--	----------------------------------	---	--	---	--	--	--	--	--	--

Fiche action 4 : favoriser la mutualisation des moyens et la mise en réseau pour assurer des services de qualité et accessibles	Lien social et intergénérationnel	Le projet favorise les échanges et la transmission entre les générations et le lien social	le projet ne répond à aucun des enjeux cités	le projet répond à au moins l'un des enjeux cités		2	5	10		
	Articulation avec les schémas existants	Le projet répond aux objectifs d'un ou des schémas existants (échelle intercommunale, départementale, régionale)	le projet ne s'inscrit pas dans l'un des schémas	le projet se réfère aux objectifs identifiés dans l'un des schémas existants						0

Impact du projet par fiche action (sur 10 points)

Note globale du projet (sur 30 points)

0